



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E95983

VALABLE JUSQU'AU 09/06/2024

ÉDITÉ LE 28/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/05/2011
Forme juridique : EURL
Capital : DEPUIS LE 11/03/2015
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 2011B00860

Siret : 532 255 023 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9029961

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-220158

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-220158

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Raison sociale : SISTEM PROVENCE

119 IMPASSE THIMONIER
ZI TERRE DU FORT
84120 PERTUIS

Téléphone : 04 90 08 94 09

Fax : 04 90 77 62 08

Portable : 06 13 01 25 20

Site Internet : www.sistemprovence.fr

E-mail : contact@sistem-provence.fr

Responsabilité légale :
ARNAL OLIVIER GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	20/05/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	28/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	30/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.